

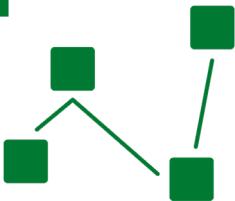
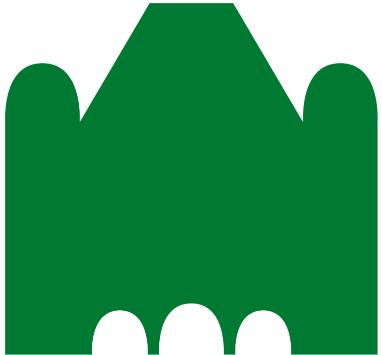
CAHIER D'EXERCICE D'ÉLÈVE

**NIVEAU
SECONDAIRE**

**ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE
DE L'ONTARIO**



SOMMAIRE



Qu'est-ce que le gouvernement?	2
Les Paliers de Gouvernement – Qui est responsable?	4
À propos de la Couronne : Une Monarchie constitutionnelle ..	6
Les Députées et Députés de l'Ontario	8
Voter en Ontario	10
Les Partis Politiques en Ontario	12
Les Rôles Parlementaires ...	13
La Chambre de L'Assemblée législative	14
Comment un projet de loi devient-il une loi? Étapes d'un Projet de Loi	16

QU'EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT?

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES :

1. Quelle est la différence entre le parlement provincial et le gouvernement?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Comment le gouvernement affecte-t-il votre vie quotidienne?

.....

.....

.....

.....

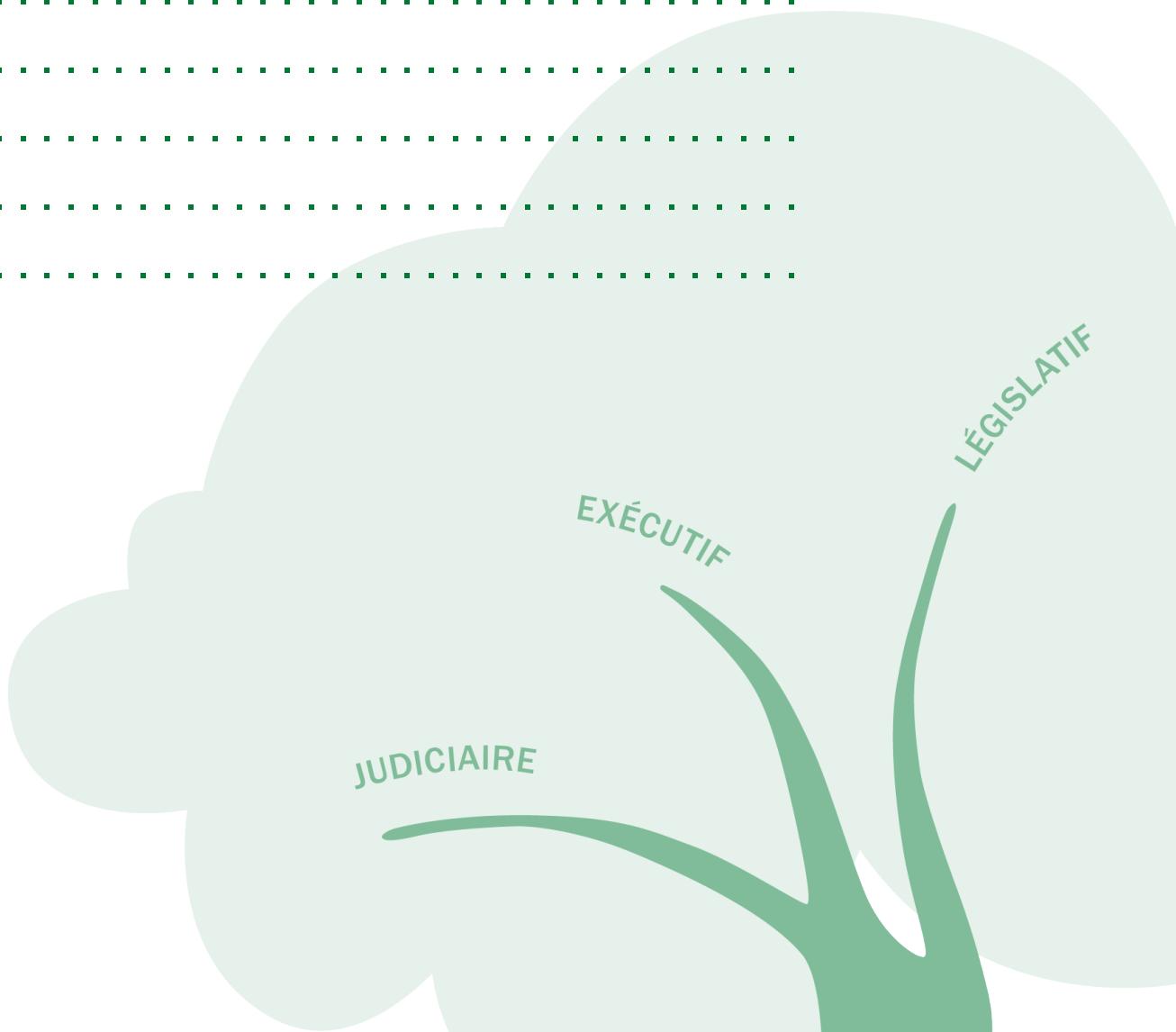
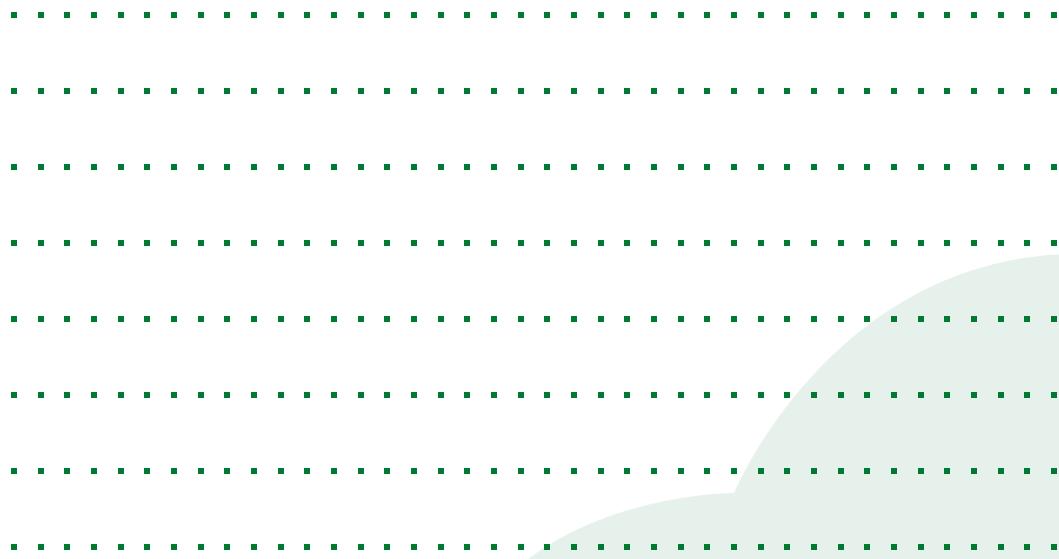
.....

.....

.....

.....

3. Quel est le rôle de l'opposition?



LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

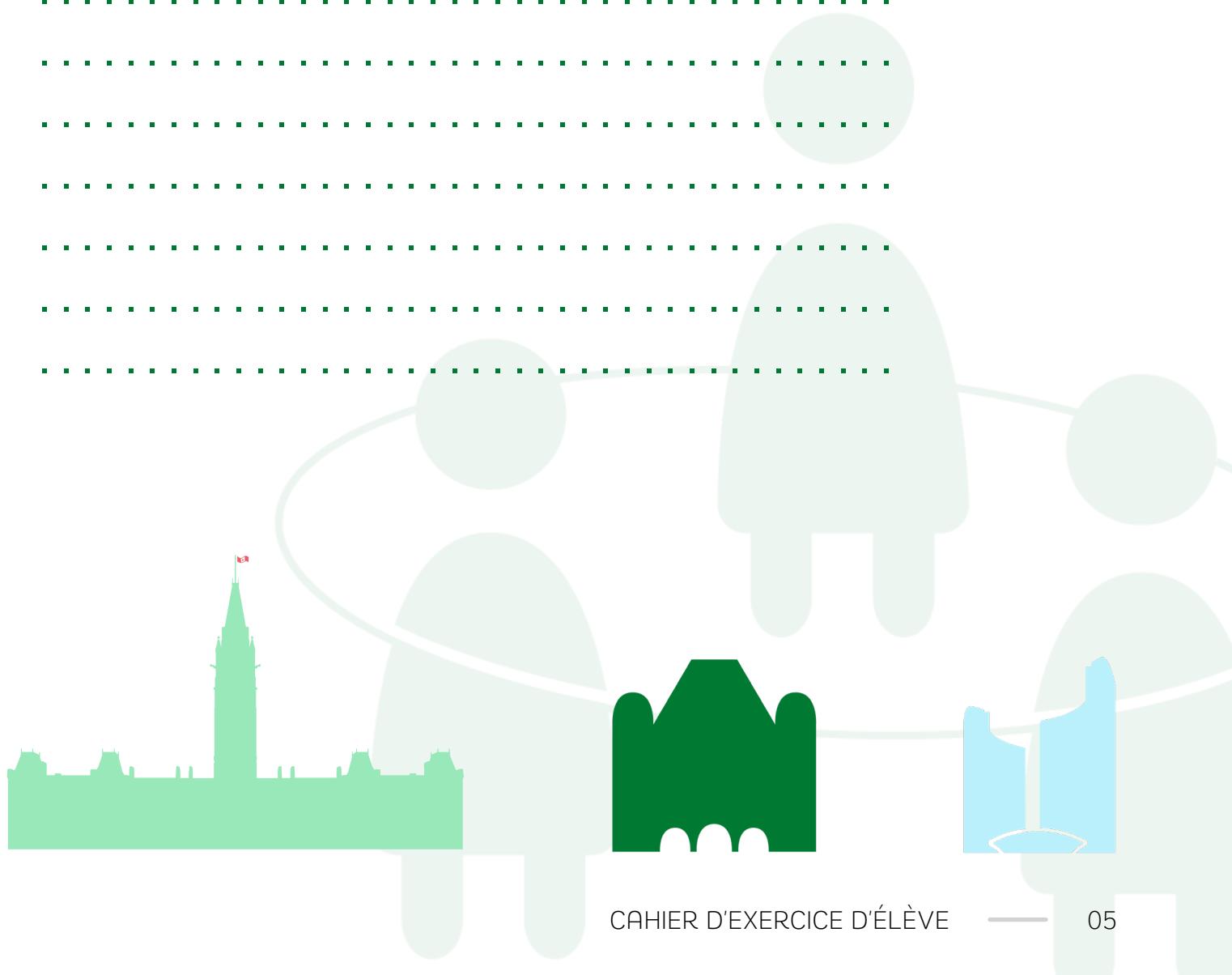
QUI EST RESPONSABLE?

1. Indiquez quel palier de gouvernement (municipal, provincial ou fédéral)

vous contacteriez dans les cas suivants :

	Municipal	Provincial	Fédéral
a. Vous pensez que le collège dans lequel vous vous êtes inscrit est frauduleux.			
b. Vous voulez savoir s'il est sécuritaire de voyager dans un pays donné.			
c. Vous avez perdu votre permis de conduire et avez besoin d'un remplacement.			
d. Vous souhaitez louer la patinoire locale pour votre prochaine fête d'anniversaire.			
e. Vous souhaitez amener votre conjoint non canadien au Canada de façon permanente.			
f. Vous voulez vous plaindre de l'énorme nid-de-poule sur votre rue.			

2. Selon vous, quel niveau de gouvernement a le plus gros impact sur votre vie quotidienne? Pourquoi? Pensez aux services que vous utilisez régulièrement.



À PROPOS DE LA COURONNE

UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, ça veut dire que la Reine, Sa Majesté la reine Elizabeth II – est chef de l'État canadien.

Toutes les lois au Canada sont adoptées au nom de la Reine, mais le pouvoir à gouverner demeure toujours avec le premier ministre ou le premier ministre provincial et non la Reine. Le chef d'État n'a pas d'influence sur les décisions prises par les représentants élus du pays et ne peut s'ingérer dans les décisions du parlement. Le gouverneur général représente la Reine au Canada, et les lieutenants-gouverneurs représentent la Reine au palier provincial et ils agissent en son nom.



**DE GAUCHE À DROITE : SA MAJESTÉ LA REINE
ÉLIZABETH II, CHEF DE L'ÉTAT CANADIEN;
L'HONORABLE ELIZABETH DOWDESWELL,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DE L'ONTARIO**

1. Reliez les responsabilités...

- remets des médailles honorant des Ontariennes et Ontariens exceptionnels
- préside l'assermentation du premier ministre
- accorde la sanction royale aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative
- veille à ce que le Canada ait un gouvernement qui bénéficie de la confiance du Parlement
- proroge l'Assemblée législative sur le conseil du premier ministre
- accueille de nouveaux ambassadeurs au Canada
- nomme le gouverneur général sur l'avis du premier ministre, est le chef de l'État du Canada

... à chaque personne :

**Sa Majesté la reine
Elizabeth II**

**Gouverneur général
du Canada**

**Lieutenant-gouverneur
de Ontario**

2. Pourquoi avons-nous à la fois un gouverneur général et un lieutenant-gouverneur?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

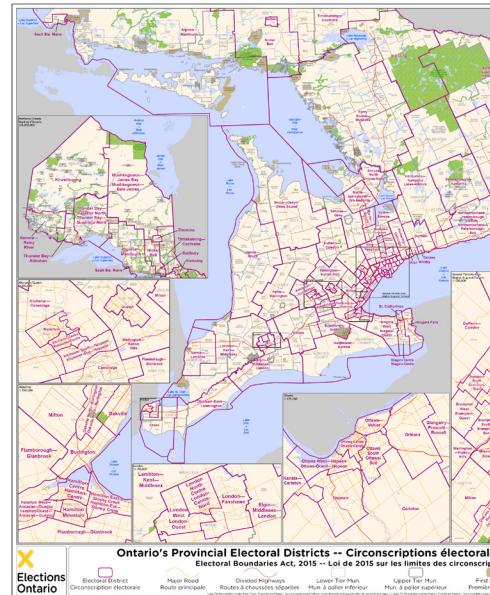


LES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS DE L'ONTARIO



Les députés provinciaux sont élus par la population de l'Ontario pour les représenter à l'Assemblée législative de l'Ontario, c'est-à-dire le parlement provincial. L'Ontario est divisé en 124 circonscriptions, chacune de différentes tailles en raison de la densité de population de la région. Chaque circonscription est représentée par un député ou une députée qui travaille à l'Assemblée législative de l'Ontario à Toronto, et dans leurs communautés près des gens qu'ils représentent.

1. Qui est votre député provincial? Consultez le site web d'Élections Ontario : www.elections.on.ca/fr.html et saisir votre code postal pour connaître le nom de votre circonscription et député provincial.



2. Donnez cinq différentes façons de contacter votre député provincial :

-
-
-
-
-



3. Quels sont les trois endroits où vous pourriez voir votre député au travail?

.....

.....

.....



4. Éliminez ce qui n'est pas une responsabilité de votre député provincial :

- Voter les projets de loi à la Chambre de l'Assemblée législative
- Mener une campagne au nom des candidats fédéraux dans leur circonscription
- Présenter des pétitions à la Chambre de l'Assemblée législative
- Envoyer des cartes d'anniversaire aux électeurs pour leur 100e anniversaire
- Participer à des événements communautaires dans leur circonscription
- Être présent à chaque réunion de la Chambre
- Rencontrer leurs électeurs pour discuter de questions importantes pour eux
- Porter les préoccupations de leur propre circonscription à l'attention du gouvernement

5. À quels critères devez-vous répondre avant de faire campagne pour vous porter candidat à devenir député provincial?

.....

.....

.....

.....

VOTER EN ONTARIO

LE SYSTÈME ÉLECTORAL DE L'ONTARIO : SYSTÈME MAJORITAIRE

Le Canada et toutes les provinces utilisent le système majoritaire (ou système à majorité relative), ce qui signifie que le candidat ou la candidate obtenant le plus de votes dans chaque circonscription remporte les élections et devient le député (ou députée) de sa circonscription, même s'il ou elle a moins de 50 % des suffrages exprimés. Les élections générales en Ontario ont lieu chaque quatre années.

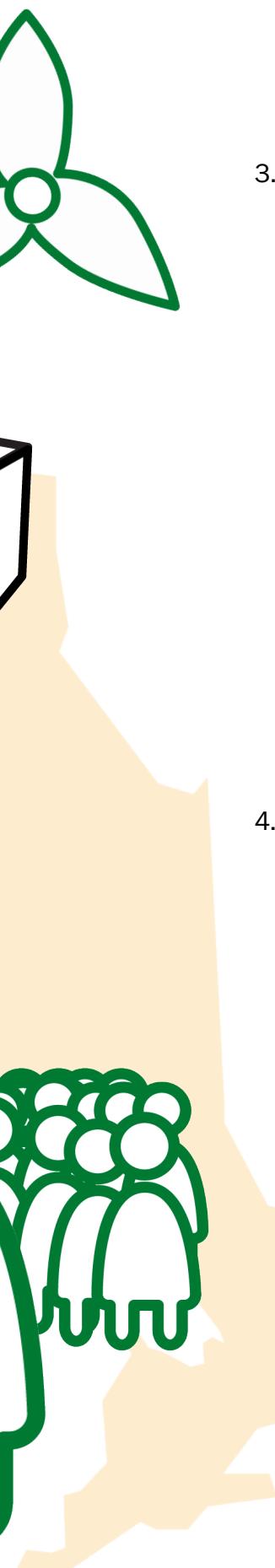
1. Quels sont les critères d'admissibilité pour voter à une élection provinciale en Ontario?

.....
.....

2. Au Canada, la participation électorale des jeunes est parmi les plus faibles de tous les groupes démographiques. Quelles sont les raisons pour lesquelles les personnes éligibles ne votent pas?

.....
.....
.....





3. Si vous aviez 5 minutes pour convaincre quelqu'un de voter aux prochaines élections provinciales, quelles raisons donnerez-vous pour l'encourager?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Choisissez une réponse : l'âge de voter devrait-il être abaissé à 16 ans OU le vote devrait-il être obligatoire? Faites de la recherche pour vous informer si d'autres régions ont déjà apporté ces changements et donnez des raisons pour lesquelles vous êtes pour ou contre un tel changement.

.....

.....

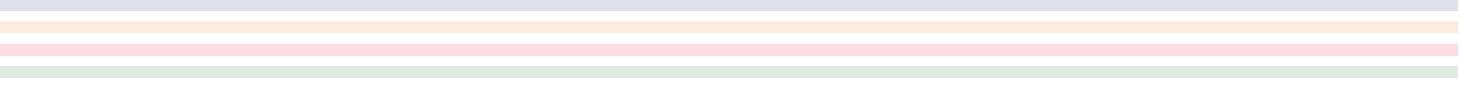
.....

.....

.....

.....

LES PARTIS POLITIQUES EN ONTARIO



1. Quels facteurs considérez-vous avant de décider quels parti politique ou candidat à soutenir?

.....

.....

2. Combien de partis politiques sont actuellement représentés à l'Assemblée législative de l'Ontario?

.....

3. Quelle est la différence entre un parti politique enregistré et un autre qui est représenté à l'Assemblée législative?

.....

.....

.....

.....

.....

LES RÔLES PARLEMENTAIRES

Les députés et les hauts fonctionnaires siègent à la Chambre de l'Assemblée législative lorsqu'il y a une séance. C'est là que les députés et députées ont l'occasion de débattre et de travailler à modifier les lois ou à créer de nouvelles lois pour l'Ontario. Les hauts fonctionnaires à la Chambre jouent un rôle essentiel dans la fonction du parlement.

Faites correspondre les responsabilités...

...avec les agents de la Chambre :

- enregistré les votes à la Chambre de l'Assemblée législative
- assure la sécurité de la Chambre et de l'édifice
- fournit des conseils aux députés sur le Règlement
- accueille les dignitaires en visite à l'Assemblée législative
- maintient l'ordre et le décorum dans la Chambre
- porte la masse dans la Chambre



Le président

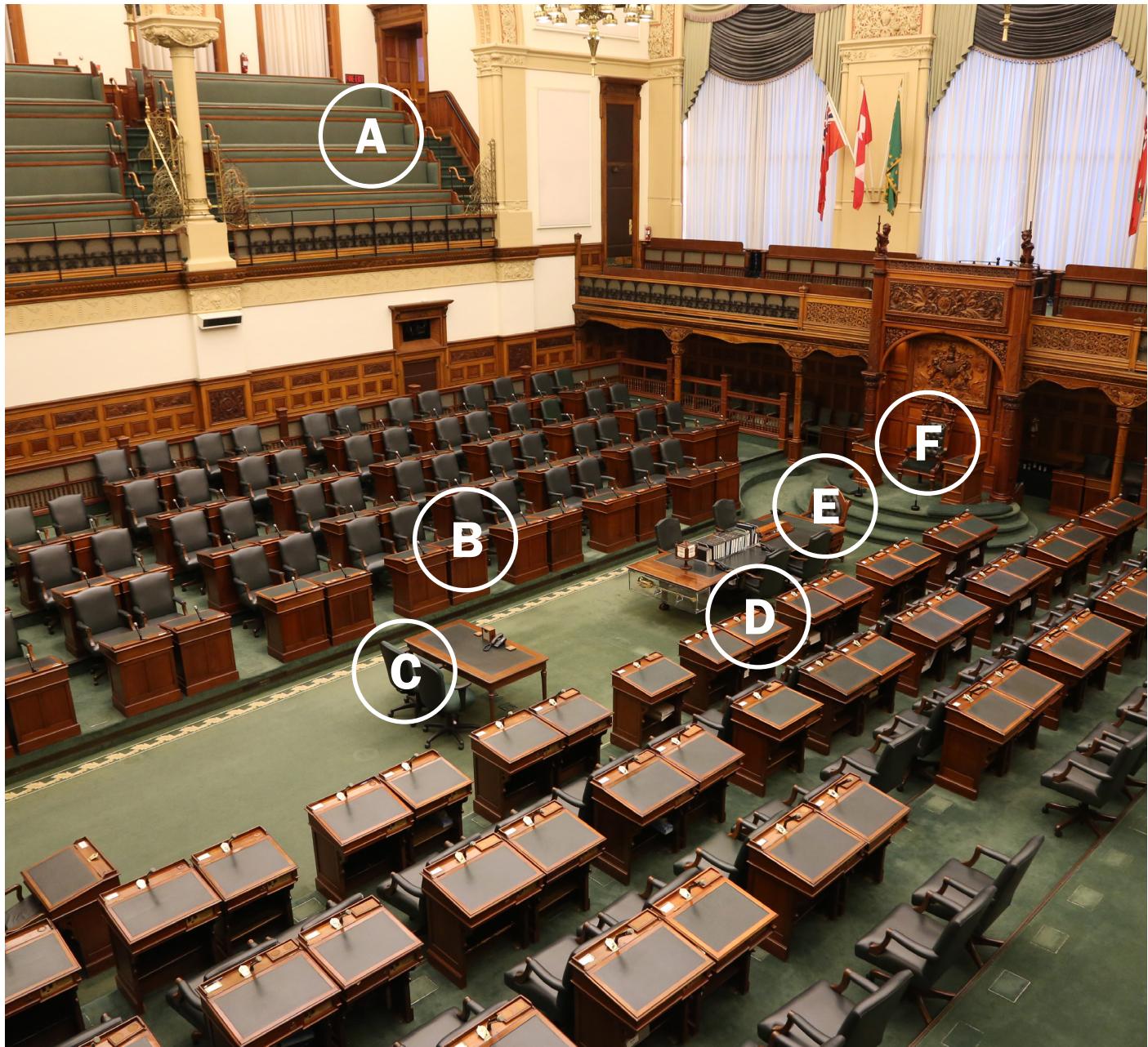


Le greffier



La sergente d'armes

LA CHAMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE



1. À l'aide de l'image de la Chambre, identifiez où siègent le président, le greffier et le reporter du Journal des débats. Si nécessaire, consultez notre site web à ola.org, et regardez les vidéos archivées de la Chambre (sous « Affaires législatives »).

.....

.....

.....

2. Pouvez-vous identifier qui est assis aux autres sièges indiqués dans l'image?

.....

.....

.....

3. Comment sauriez-vous ce qui est débattu à la Chambre?

.....

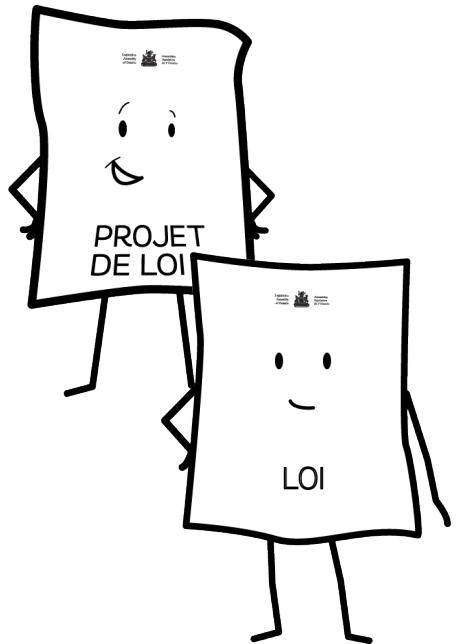
.....

.....

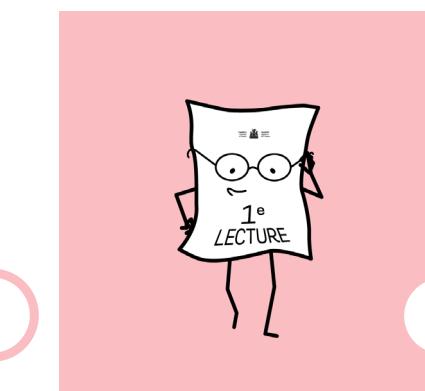
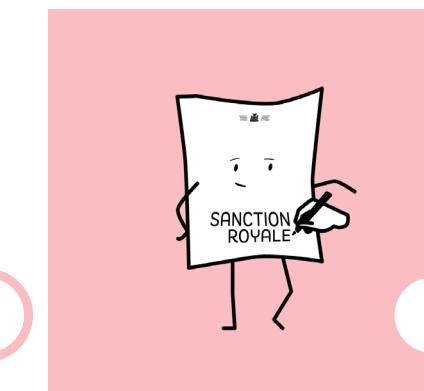
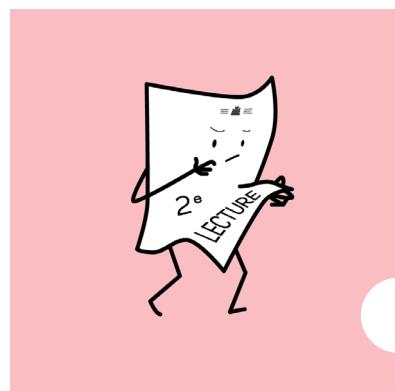
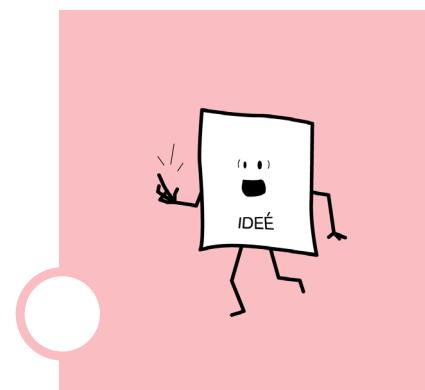
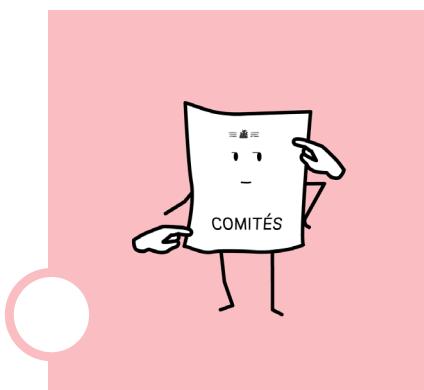
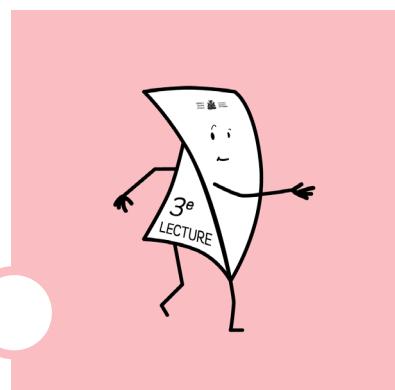
ÉTAPES D'UN PROJET DE LOI

COMMENT UN PROJET DE LOI DEVIENT-IL UNE LOI?

Le processus d'adoption des projets de loi est l'une des tâches principales de l'Assemblée législative. Tous les projets de loi doivent passer par plusieurs étapes du processus législatif avant qu'un projet de loi puisse devenir une loi.



Démêlez les étapes du processus législatif ci-dessous...



...et puis déterminez quelle activité correspond à chaque étape.

Astuce : lisez attentivement les étapes, il peut y avoir des indices.

Un projet de loi est rédigé sur la base d'une idée.	
Le projet de loi est déposé à la Chambre. Le projet de loi est adopté en première lecture. Le projet de loi reçoit un numéro. Le projet de loi est imprimé.	
Le projet de loi est débattu en deuxième lecture. Le projet de loi est voté en deuxième lecture. Le projet de loi est normalement renvoyé à un comité permanent.	
Un comité permanent examine le projet de loi. Cela comprend normalement les audiences publics et l'étude article par article du projet de loi. Le comité fait rapport du projet de loi à la Chambre pour la troisième lecture avec ou sans modifications.	
Le projet de loi est débattu en troisième lecture. Le projet de loi est voté en troisième lecture.	
La lieutenante-gouverneure accorde la sanction royale au projet de loi. Le projet de loi devient loi.	



Les projets de loi ne passent pas tous par le processus législatif complet. Parfois un parlement se termine avant qu'un projet de loi devienne une loi, ou les députés votent à ne pas passer un projet de loi à la prochaine étape. Tous les projets de loi ne sont pas tenus de passer par un comité, bien que la plupart des projets de loi le font. Ceci permet aux membres du comité d'examiner en détail le projet de loi, et permet une consultation publique.



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO
DIRECTION DU PROTOCOLE PARLEMENTAIRE
ET DES RELATIONS PUBLIQUES
SALLE 191, ÉDIFICE LÉGISLATIF,
QUEEN'S PARK, TORONTO M7A1A2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : 416-325-7500
RÉSERVATIONS DE VISITES : 416-325-0061
PROGRAMME D'EXTENSION
COMMUNAUTAIRE : 416-325-4336
WWW.OLA.ORG/FR/VISITER-APPRENDRE

SUIVEZ NOUS :

-  @ASSEMBLEELEGISLATIVEDEONTARIO
-  @ONPARLEDUCATION
-  @PARLONEDUCATION

